

# COMITE DE SUIVI INTER-FONDS 2014/2020

V3

Règlement intérieur adopté par le comité de suivi  
du 20 mai 2016



région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**





## REFERENCES

- Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 : articles 47, 48, 49, 110, et ses actes délégués
- Règlement (UE) n°1304/2013 du 17 décembre 2013 et ses actes délégués
- Règlement (UE) n°1301/2013 du 17 décembre 2013 et ses actes délégués
- Règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 et ses actes délégués
- Règlement délégué (UE) n°240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de modernisation des métropoles n°2014-58 du 27 janvier 2014
- Décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020
- L'Accord de partenariat
- Le Vademecum de gouvernance
- Le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020 Bourgogne (PO)
- Le Programme de développement rural FEADER 2014/2020 Bourgogne (PDR)
- Le Programme opérationnel national FSE 2014/2020, volet déconcentré Bourgogne (PON)

## Article 1 – objet

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité régional de suivi inter-fonds pour le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020 Bourgogne (PO), le Programme de développement rural FEADER 2014/2020 Bourgogne (PDR), le volet déconcentré du Programme opérationnel national FSE 2014-2020, et les programmes 2007/2013.

## Article 2 – composition du comité régional de suivi et de ses collèges par programme

Le comité de suivi est placé sous la co-présidence du président du conseil régional ou de son représentant, et du préfet de région ou de son représentant.

La liste des membres du comité de suivi inter-fonds figure à l'annexe 1 du présent règlement.

En fonction des besoins et selon les sujets, le comité de suivi peut se réunir en collège restreint relatif au PDR. La liste des membres figure à l'annexe 2.

En fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées peuvent être associées à titre consultatif, sur proposition de la co-présidence ou de leur représentant.

## **Article 3 – missions du comité de suivi**

3.1. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an et se livre à un examen des programmes sous l'angle de leur exécution et des progrès réalisés pour atteindre leurs objectifs. Ce faisant, il tient compte des données financières, des indicateurs communs et des indicateurs spécifiques des programmes, y compris l'évolution de la valeur des indicateurs de résultats et les progrès vers les valeurs cibles quantifiées, ainsi que des valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance et, le cas échéant, des résultats des analyses qualitatives.

Il examine en particulier :

- les instruments financiers ;
- lorsque les conditions ex ante applicables ne sont pas remplies à la date de présentation de l'accord de partenariat et du programme opérationnel, l'avancement des mesures destinées à assurer le respect des conditions ex ante
- le cas échéant, l'exécution des grands projets ;
- le cas échéant, l'exécution des plans d'actions communs.

Il examine et approuve :

- la méthode et les critères de sélection des opérations des PO;
- les rapports annuels et le rapport final de mise en œuvre ;
- toute modification des PO proposée par l'autorité de gestion compétente.

Concernant le FEADER, le comité de suivi inter-fonds ou le collège restreint compétent est consulté et émet un avis sur toute modification du PDR et sur les critères de sélection des opérations relevant du PDR.

3.2. Le comité de suivi examine toute question ayant une incidence sur la réalisation des programmes, dont les conclusions des examens de performance.

Il examine en particulier tout problème entravant la réalisation des programmes ; il est informé du rapport des contrôles.

3.3. Le comité de suivi peut faire des observations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, notamment au sujet d'actions liées à la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires. Le comité de suivi assure le suivi des actions menées à la suite de ses observations.

Il examine en particulier :

- les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations ;
- l'application de la stratégie de communication ;
- les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'égalité des chances et les actions de lutte contre les discriminations, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- les actions de promotion du développement durable.

Il examine et approuve :

- les plans d'évaluation des programmes et toute modification apportée à ces plans d'évaluation, y compris lorsque l'un d'eux fait partie d'un plan d'évaluation commun ;
- la stratégie de communication des programmes et toute modification apportée à cette stratégie.

3.4 Le comité régional de suivi inter-fonds exerce le rôle de comité régional de suivi inter-fonds du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014/2020 Bourgogne, du volet régional Bourgogne déconcentré du programme opérationnel national FSE et du volet régional du programme de développement rural FEADER de la période 2007/2013 2014/2020 Bourgogne.

Il assure l'ensemble des fonctions des comités de suivi constitués pour la période 2007-2013 dévolues à cette instance, jusqu'à la clôture des programmes de cette période, dans les conditions fixées par le règlement (UE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 et par les lignes directrices de la Commission européenne du 20 mars 2013 révisées le 30 avril 2015 (C(2015)2771).

## **Article 4 – organisation et fonctionnement du comité régional de suivi**

### 4.1 – modalités d'émission des avis

Les membres du comité émettent des avis selon la règle du consensus. A défaut de consensus, la co-présidence œuvre à l'obtention d'un accord recueillant l'assentiment de tous. N'interviennent dans la décision que les membres désignés du comité, ou, en leur absence, les représentants désignés par eux. La Commission européenne participe aux avis avec voix consultative.

La co-présidence prend acte de ces avis.

Les autorités de gestion compétentes arrêtent les décisions.

#### 4.2 – fréquence des réunions

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an. Si besoin, le comité de suivi peut se réunir plusieurs fois tout au long de l'année.

L'autorité de gestion peut, à son initiative ou à la demande de la Commission, consulter les membres du comité par écrit (en formation plénière ou par collège) dans des cas exceptionnels. Ceux-ci donneront leur avis dans un délai de 10 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de la consultation. La proposition sera adoptée en l'absence d'objection dans ce délai.

Chaque réunion en séance plénière sera, en règle générale, précédée de réunions techniques par programme. Les réunions techniques donneront lieu à une procédure d'information sous quelque forme que ce soit des membres du comité de suivi.

#### 4.3 – convocation des membres

Le comité de suivi est convoqué à l'initiative de la co-présidence, sur la base d'un ordre du jour fixé par la co-présidence, et le cas échéant, sur proposition des membres (y compris la Commission européenne).

Les convocations à participer au comité, avec l'ordre du jour et le dossier de séance, sont adressées, par le secrétariat du comité, dans un délai de 10 jours avant la date fixée des réunions. La soumission des documents de séances peut être faite au plus tard une semaine en amont si l'envoi se fait par mail ou via un lien de téléchargement.

#### 4.4 – secrétariat du comité de suivi

Le secrétariat du comité est assuré par la Direction Europe et International du Conseil régional.

Cette fonction de secrétariat recouvre les tâches suivantes :

- organisation matérielle des réunions
- diffusion de l'ensemble des documents préparatoires
- réalisation des comptes rendus et leur envoi à l'ensemble des membres du comité de programmation

Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité, dans un délai maximal de 30 jours ouvrés après la tenue du comité. Les comptes-rendus validés et les décisions prises seront mis à la disposition du public via le site internet dédié aux fonds européens en Bourgogne.

#### 4.5 – dispositions en matière de conflits d'intérêts applicables aux partenaires

Dans le cas où un avis rendu par un membre du comité de suivi peut être de nature à enfreindre la règle d'impartialité, la co-présidence se réserve la possibilité de prendre toutes dispositions requises pour prévenir d'éventuels risques de conflits d'intérêts, conformément à la stratégie de lutte anti-fraude mise en place par la Commission européenne.

### **Article 5 – modification du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est modifié autant que besoin, à l'initiative de la co-présidence ou sur demande d'une autorité de gestion ou des membres du comité de suivi et après accord de la co-présidence.

Le comité régional de suivi inter-fonds est la seule instance habilitée à modifier le présent règlement.

Dans ce cas, la modification sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du comité, et ses membres seront destinataires des propositions de modification avec la convocation.

Adopté le 9 novembre 2015.

## **Annexe 1 - Liste des membres du comité inter-fonds de suivi**

---

### Co-Présidence

Le président du Conseil régional ou son représentant

Le préfet de région ou son représentant

Mesdames et Messieurs les députés européens de la circonscription du Grand Est

### Représentants de la Commission européenne

Le chef de l'Unité France de la DG REGIO ou son représentant

Le chef de l'Unité France de la DG AGRI ou son représentant

Le chef de l'Unité France de la DG EMPLOI ou son représentant

### Représentants du Conseil régional

Douze conseillers régionaux

### Etat

Le commissaire général à l'égalité des territoires ou son représentant

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ou son représentant

Le directeur général des politiques agricoles, alimentaires et des territoires ou son représentant

La secrétaire générale de la Côte d'Or ou son représentant

Le préfet de la Nièvre ou son représentant

Le préfet de Saône-et-Loire ou son représentant

Le préfet de l'Yonne ou son représentant

Le DIRECCTE - directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne ou son représentant

L'Unité territoriale de la DIRRECTE de la Côte d'Or ou son représentant

L'Unité territoriale de la DIRRECTE de la Nièvre ou son représentant

L'Unité territoriale de la DIRRECTE de Saône-et-Loire ou son représentant



L'Unité territoriale de la DIRRECTE de l'Yonne ou son représentant

Le Directeur interrégionale des services pénitentiaires ou son représentant

Le DRAAF - Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne ou son représentant

Le DDT de la Côte d'Or ou son représentant

Le DDT de la Nièvre ou son représentant

Le DDT de Saône-et-Loire ou son représentant

Le DDT de l'Yonne ou son représentant

Le DRAC - Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne ou son représentant

La DRDFE - Déléguée régionale aux droits des femmes de Bourgogne ou son représentant

Le DREAL - Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne ou son représentant

Le DRJSCS - Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne ou son représentant

Le DRPJJ - Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant

Le DRRT - Délégué régional à la recherche et à la technologie ou son représentant

Le directeur régional de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant

#### Collectivités territoriales et territoires

Le président du Conseil Départemental de la Côte d'Or ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de la Nièvre ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de la Saône-et-Loire ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de l'Yonne ou son représentant

Les présidents des communautés d'agglomération : Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône, Auxerrois, ou leur représentant

Les présidents des communautés urbaines : Dijon, Creusot-Montceau ou leur représentant

Le président de la Communauté de communes du Sénonais ou son représentant

Les maires des villes de plus de 10 000 habitants : Autun, Auxerre, Avallon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Cosne-Cours-sur-Loire, Dijon, Joigny, Louhans, Mâcon, Migennes, Montceau-les-Mines, Nevers, Paray-le-Monial, Sens, Creusot, ou leur représentant

Les présidents des pays bourguignons : Pays Autunois Morvan, Pays Auxois Morvan Côte d'Orien, Pays Avallonnais, Pays Beaunois, Pays Bourgogne Nivernaise, Pays Bresse Bourguignonne, Pays Chalonnais, Pays Charolais Brionnais, Pays Chatillonnais, Pays Nevers Sud Nivernais, Pays Nivernais Morvan, Pays Plaine de Saône Vingeanne, Pays Puisaye Forterre, Pays Seine et Tilles en Bourgogne, Pays Sud Bourgogne Clunisois Maconnais Tournugeois, Pays Tonnerois ou leur représentant

Le président du Parc Naturel du Morvan ou son représentant

Le président du GIP des forêts de Champagne et Bourgogne ou son représentant

Le président de l'association des maires de Côte d'Or ou son représentant

Le président de l'association de l'Union amicale des maires de la Nièvre ou son représentant

Le président de l'association des maires de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de l'association des maires de l'Yonne ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de Côte d'Or ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de la Nièvre ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de l'Yonne ou son représentant

Le président du Comité régional de la randonnée pédestre ou son représentant

Le président de l'Union nationale des associations de tourisme de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne ou son représentant

Le directeur régional VNF – Bourgogne ou son représentant

Le président de l'AFIP Bourgogne et Franche-Comté ou son représentant

Le président du GIP e-bourgogne ou son représentant

Le directeur du Haras national de Cluny ou son représentant

Le directeur de l'unité territoriale de l'Institut National des Appellations d'Origine

Le président de l'Union amicale des maires de la Nièvre ou son représentant

Le directeur régional de RFF ou son représentant

Le directeur régional de la SNCF ou son représentant

Le président de la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air ou son représentant

Le directeur de la Compagnie nationale ingénieurs et experts forestiers et experts en bois - CNIEFEB

Le président de l'Association Mobilité en Bourgogne ou son représentant

#### Groupes d'action locale

Le président du GAL Auxois Morvan

Le président du GAL de l'Avallonnais

Le président du GAL du Beaunois

Le président du GAL de Bourgogne Nivernaise

Le président du GAL de la Bresse bourguignonne

Le président du GAL du Chalonnais

Le président du GAL Charolais-Brionnais

Le président du GAL du Châtillonnais

Le président du GAL de la communauté urbaine du Creusot-Montceau

Le président du GAL du Morvan

Le président du GAL de Nevers Sud Nivernais

Le président du GAL de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Le président du GAL de Seine et Tilles en Bourgogne

Le président du GAL Sud Bourgogne

#### Représentants de l'organisme payeur

Le délégué régional de l'Agence de service et de paiement ou son représentant

#### Représentant de l'autorité de certification

La directrice régionale des finances publiques ou son représentant

#### Partenaires sociaux

Trois conseillers du Comité économique, social et environnemental régional

Le directeur de la délégation territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne de l'Office national des forêts ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière ou son représentant

Le porte-parole de la Confédération paysanne de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Coordination rurale Bourgogne ou son représentant

Le président de la FRSEA Bourgogne ou son représentant

Le président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne ou son représentant

Le président de la FDSEA de Côte d'Or ou son représentant

Le président de la FDSEA de la Nièvre ou son représentant

Le président de la FDSEA de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de la FDSEA de l'Yonne ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale 21 ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de Saône-et-loire ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne ou son représentant

Le président du syndicat des pépiniéristes forestiers ou son représentant

Le président de la Confédération générale des PME de Bourgogne ou son représentant

Le président du MEDEF Bourgogne ou son représentant

Le président du Comité régional des Banques de Bourgogne

Le président du Comité régional du Tourisme ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives Bourgogne (FROTSI) ou son représentant

Le directeur régional de l'Agence régionale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ACSE ou son représentant

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional de l'Agefiph Bourgogne et Franche-Comté ou son représentant

Le président de l'UR Bourgogne CFE-CGC ou son représentant

- Le président de l'UR CFTC de BOURGOGNE ou son représentant
- Le président de la CFDT Bourgogne ou son représentant
- Le président de la CGT BOURGOGNE ou son représentant
- Le président de FO Bourgogne ou son représentant
- Le président de l'UNSA - UR Bourgogne ou son représentant
- Le président du FSU Bourgogne ou son représentant
- Le président de l'Union régionale des foyers ruraux Bourgogne ou son représentant
- Le président de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux ou son représentant
- Le président de l'Union régionale des Maisons de l'Emploi et de la Formation et des Plans locaux d'insertion par l'économie de Bourgogne ou son représentant
- Le président de l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or ou son représentant
- Le président de Trajectoires Ressources ou son représentant
- Le président du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Bourgogne ou son représentant
- Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne ou son représentant
- Le président de la Fédération régionale des maisons familiales rurales de Bourgogne ou son représentant
- Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de la Côte d'Or ou son représentant
- Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de la Saône-et-Loire ou son représentant
- Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de l'Yonne ou son représentant
- Le président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) Bourgogne ou son représentant
- Le président de la Fédération ADMR 21 ou son représentant
- Le président de la MSA de Bourgogne ou son représentant
- Le président de l'Association Villes Emploi ou son représentant
- Le président de l'Association régionale des missions locales Bourgogne ou son représentant
- Le président Comité Economique Agricole Fruits Et Légumes - C.e.a.f.l-E.s.t.i.f.e.l ou son représentant

Le délégué régional du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Croix rouge Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Association ENVIES ou son représentant

Le président du Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes ou son représentant

Le président de la Conférence permanente des coordinations associatives de Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) ou son représentant

Le président de l'Union Régionale des CAP EMPLOI (CHEOPS) ou son représentant

Le président de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) ou son représentant

Le président de l'Union régionale des chantiers d'insertion (URCI) ou son représentant

Le président de l'Union régionale des associations intermédiaires (URAI) ou son représentant

Le président de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) ou son représentant

Le président du Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) de Bourgogne Franche Comté ou son représentant

#### Recherche-développement-Innovation

Le président de l'Université de Bourgogne ou son représentant

Le recteur d'académie de Dijon ou son représentant

Le président du Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur Bourgogne Franche-Comté ou son représentant

Le président du Pôle de compétitivité Gout-Nutrition-Santé VITAGORA ou son représentant

Le président du Pôle de compétitivité nucléaire Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Association PREMICE ou son représentant

Le président de la SATT Grand Est ou son représentant

Le président du Pôle de performance de Nevers Magny Cours

Le président de Bourgogne Innovation ou son représentant

Les directeurs des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche ou leur représentant : AGROSUP Dijon, CNRS, ESC de Dijon, INRA de Dijon, ENSAM Campus de Cluny, INSERM - Grand Est, CEA, Institut technologique FCBA

### Environnement

Le directeur régional de l'ADEME ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant

Le directeur de la direction territoriale de l'Agence de l'eau Seine Normandie ou son représentant

Le président de l'Etablissement public Loire ou son représentant

Le délégué interrégional Bourgogne / Franche-Comté de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

Le délégué interrégional Bourgogne / Franche-Comté de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Le président de la SAFER Bourgogne ou son représentant

Le président de l'association ALTERRE Bourgogne ou son représentant

Le président du Syndicat d'étude et d'aménagement de la Saône et du Doubs ou son représentant

Le président des Forestiers privés de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des pêcheurs ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des chasseurs ou son représentant

Le président de l'EPOB ou son représentant

Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ou son représentant

Le président d'Autun Morvan Ecologie ou son représentant

Le président de la fédération Bourgogne Environnement Nature ou son représentant

### Acteurs économiques

Le président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre

Le président de la Chambre départementale d'agriculture de la Saône et Loire

Le président de la Chambre départementale d'agriculture de l'Yonne

Le président de la Chambre départementale d'agriculture de Côte d'Or

Le président du Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ou son représentant

Le délégué régional de la BPI ou son représentant

Le directeur régional de Caisse des dépôts et consignations de Bourgogne ou son représentant (section forestière)

Le directeur régional de la Banque de France ou son représentant

Le président du Cluster éolien Wind 4 Future ou son représentant

Le président du Cluster Traçabilité Bourgogne ou son représentant

Le président de MecateamCluster ou son représentant

Le président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne ou son représentant

Le président de Bourgogne Développement ou son représentant

Le président de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Agence NTIC Bourgogne ou son représentant

Le président d'AgroComposite Entreprises ou son représentant

Le président d'APROVALBOIS ou son représentant

Le président de l'Association Régionale des Industries Alimentaires de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Association Bourguignonne de Certification Forestière ou son représentant

Le président de l'Union régionale des associations de communes forestières de Bourgogne ou son représentant



Le président de la Confédération de l'artisanat des petites entreprises du bâtiment de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne ou son représentant

Le président du Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union des entreprises du bois de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union professionnelle artisanale régionale de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union des entrepreneurs du paysage section reboisement ou son représentant

Le président de la Fédération des services de remplacement Bourgogne ou son représentant

Le président de la Coop de France Bourgogne – Franche-Comté ou son représentant

Le président de la Coop de France Bourgogne – Franche-Comté – Section forestière ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des CUMA de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Confédération des groupements des agrobiologistes de Bourgogne ou son représentant

Le président du Conseil du cheval de Bourgogne ou son représentant

Le président du Centre d'études et de ressources sur la diversification ou son représentant

Le président du Comité de liaison ADASEA ou son représentant

Le président de l'ADAB - Association de développement de l'apiculture en Bourgogne ou son représentant

Le président de l'ADHP - Association départementale d'horticulture et de Pépinières ou son représentant

Le président de l'ARTB - Association régionale des truffes de Bourgogne ou son représentant

Le président du COREDEF ou son représentant

Le président du COREGC ou son représentant

Le président du COREL ou son représentant

Le président du CORETER ou son représentant

Le président du COREVITI ou son représentant

Le président du COREVRL ou son représentant

Le président de l'Association des fromages, crème et beurre, sous Indications Géographiques, de Bourgogne et de Champagne ou son représentant

#### Formation professionnelle

Le directeur régional de l'Association pour la formation professionnelle des adultes ou son représentant

Le directeur du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation professionnelle et l'emploi en Bourgogne ou son représentant

Le délégué du Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional du CREAP Bourgogne - Franche-Comté - Lorraine - Champagne-Ardenne ou son représentant

Le directeur de l'EPLEFPA du Velet ou son représentant

Le responsable de l'unité Eduter –CNERTA ou son représentant

Le délégué régional de la FAFSEA ou son représentant

Le directeur de la direction territoriale Est OPCALIM ou son représentant

Le président du comité régional VIVEA de Bourgogne ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale AGEFOS-PME Bourgogne ou son représentant

La déléguée régionale de la délégation régionale OPCA TRANSPORT Bourgogne ou son représentant

La déléguée territoriale de la délégation Sud Est OPCA DEFI ou son représentant

Le président de CONSTRUCTYS Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional de la FAFIH Bourgogne ou son représentant

La Secrétaire Générale de Région UNIFAF Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional de la FORCO Bourgogne ou son représentant

Le délégué Interrégional UNIFORMATION Est ou son représentant

Le délégué interrégional de l'OPCALIA Bourgogne ou son représentant

Le délégué de l'AFDAS - délégation Centre Est ou son représentant

Le président du FAF-TT ou son représentant

Le président de l'OPCAIM Bourgogne ou son représentant

Le délégué de l'antenne territoriale OPCA 3+ ou son représentant

La déléguée régionale ANFA Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional FONGECIF Bourgogne ou son représentant

Représentants d'autres programmes européens

Point de contact national HORIZON 2020

Point de contact national LIFE +

Le point de contact de l'Agence Europe-Education-Formation-France

Le point de contact du Pôle emploi international EURES Bourgogne

Le représentant de l'autorité de gestion du POI Massif central

Le représentant de l'autorité de gestion du POI Rhône

Le représentant de l'autorité de gestion du POI Loire

**Annexe 2 - Liste des membres du comité régional de suivi – collège Programme de développement rural FEADER**

---

Co- Présidence

Le président du Conseil régional ou son représentant

Le préfet de région ou son représentant

Mesdames et Messieurs les députés européens de la circonscription du Grand Est

Représentants de la Commission européenne

Le chef de l'Unité France de la DG AGRI ou son représentant

Représentants du Conseil régional

Douze conseillers régionaux

Etat

Le commissaire général à l'égalité des territoires ou son représentant

Le directeur général des politiques agricole, alimentaire et des territoires ou son représentant

La secrétaire générale de la Côte d'Or ou son représentant

Le préfet de la Nièvre ou son représentant

Le préfet de Saône-et-Loire ou son représentant

Le préfet de l'Yonne ou son représentant

Le DIRECCTE - directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne ou son représentant

Le DRAAF - Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne ou son représentant

Le DDT de la Côte d'Or ou son représentant

Le DDT de la Nièvre ou son représentant

Le DDT de Saône-et-Loire ou son représentant

Le DDT de l'Yonne ou son représentant

Le DRAC - Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne ou son représentant

La DRDFE - Déléguée régionale aux droits des femmes de Bourgogne ou son représentant

Le DREAL - Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne ou son représentant

Le DRJSCS - Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne ou son représentant

#### Collectivités territoriales et territoires

Le président du Conseil Départemental de la Côte d'Or ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de la Nièvre ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de la Saône-et-Loire ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de l'Yonne ou son représentant

Les présidents des pays bourguignons : Pays Autunois Morvan, Pays Auxois Morvan Côte d'Orien, Pays Avallonnais, Pays Beaunois, Pays Bourgogne Nivernaise, Pays Bresse Bourguignonne, Pays Chalonnais, Pays Charolais Brionnais, Pays Chatillonnais, Pays Nevers Sud Nivernais, Pays Nivernais Morvan, Pays Plaine de Saône Vingeanne, Pays Puisaye Forterre, Pays Seine et Tilles en Bourgogne, Pays Sud Bourgogne Clunisois Maconnais Tournugeois, Pays Tonnerois ou leur représentant

Le président du Parc Naturel du Morvan ou son représentant

Le président du GIP des forêts de Champagne et Bourgogne ou son représentant

Le président de l'association des maires de Côte d'Or ou son représentant

Le président de l'association des maires de la Nièvre ou son représentant

Le président de l'association des maires de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de l'association des maires de l'Yonne ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de Côte d'Or ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de la Nièvre ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de l'association des maires ruraux de l'Yonne ou son représentant

Le président de l'Union nationale des associations de tourisme de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'AFIP Bourgogne et Franche-Comté ou son représentant

Le directeur du Haras national de Cluny ou son représentant

Le directeur de l'unité territoriale de l'Institut National des Appellations d'Origine ou son représentant

Le président de la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air ou son représentant

Le directeur de la Compagnie nationale ingénieurs et experts forestiers et experts en bois – CNIEFEB ou son représentant

#### Groupes d'action locale

Le président du GAL Auxois Morvan

Le président du GAL de l'Avallonnais

Le président du GAL du Beaunois

Le président du GAL de Bourgogne Nivernaise

Le président du GAL de la Bresse bourguignonne

Le président du GAL du Chalonnais

Le président du GAL Charolais-Brionnais

Le président du GAL du Châtillonnais

Le président du GAL de la communauté urbaine du Creusot-Montceau

Le président du GAL du Morvan

Le président du GAL de Nevers Sud Nivernais

Le président du GAL de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Le président du GAL de Seine et Tilles en Bourgogne

Le président du GAL Sud Bourgogne

#### Représentants de l'organisme payeur

Le délégué régional de l'Agence de service et de paiement ou son représentant

#### Partenaires sociaux

Trois conseillers du Comité économique, social et environnemental régional

Le directeur de la délégation territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne de l'Office national des forêts ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière ou son représentant

Le porte-parole de la Confédération paysanne de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Coordination rurale Bourgogne ou son représentant

Le président de la FRSEA Bourgogne ou son représentant

Le président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne ou son représentant

Le président de la FDSEA de Côte d'Or ou son représentant

Le président de la FDSEA de la Nièvre ou son représentant

Le président de la FDSEA de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de la FDSEA de l'Yonne ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de Côte d'Or ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de Saône-et-Loire ou son représentant

Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale 89 ou son représentant

Le président du syndicat des pépiniéristes forestiers ou son représentant

Le président du Comité régional des Banques de Bourgogne ou son représentant

Le président du Comité régional du Tourisme ou son représentant ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives Bourgogne – FROTSI ou son représentant

Le directeur régional de l'Agence régionale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ACSE ou son représentant

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union régionale des foyers ruraux Bourgogne ou son représentant

Le président de l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or ou son représentant

Le président du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des maisons familiales rurales de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de la Côte d'Or ou son représentant

Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de la Saône-et-Loire ou son représentant

Le président de la Fédération départementale des foyers ruraux de l'Yonne ou son représentant

Le président de la Fédération ADMR 21 ou son représentant

Le président de la MSA de Bourgogne ou son représentant

Le président Comité Economique Agricole Fruits Et Légumes - C.e.a.f.l-E.s.t.i.f.e.l ou son représentant

Le président de la Conférence permanente des coordinations associatives de Bourgogne ou son représentant

#### Recherche-développement-Innovation

Le président du Pôle de compétitivité Gout-Nutrition-Santé VITAGORA ou son représentant

Le président de la SATT Grand Est ou son représentant

Les directeurs des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche ou leur représentant : AGROSUP Dijon, INRA de Dijon, ENSAM Campus de Cluny, Institut technologique FCBA

#### Environnement

Le directeur régional de l'ADEME ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant

Le directeur de la délégation régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant

Le directeur de la direction territoriale de l'Agence de l'eau Seine Normandie ou son représentant



Le président de l'Etablissement public Loire ou son représentant

Le délégué interrégional Bourgogne / Franche-Comté de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

Le délégué interrégional Bourgogne / Franche-Comté de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

Le président de la SAFER Bourgogne ou son représentant

Le président de l'association ALTERRE Bourgogne ou son représentant

Le président du Syndicat d'étude et d'aménagement de la Saône et du Doubs ou son représentant

Le président des Forestiers privés de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des pêcheurs ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des chasseurs ou son représentant

Le président de l'EPOB ou son représentant

Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ou son représentant

Le président d'Autun Morvan Ecologie ou son représentant

Le président de la fédération Bourgogne Environnement Nature ou son représentant

#### Acteurs économiques

Le président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ou son représentant

Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Nièvre ou son représentant

Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Saône et Loire ou son représentant

Le président de la chambre départementale d'agriculture de l'Yonne ou son représentant

Le président de la chambre départementale d'agriculture de Côte d'Or ou son représentant

Le président du Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ou son représentant

Le directeur régional de Caisse des dépôts et consignations de Bourgogne ou son représentant (section forestière)

Le président du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne ou son représentant

Le président d'APROVALBOIS ou son représentant

Le président de l'Association Régionale des Industries Alimentaires de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Association Bourguignonne de Certification Forestière ou son représentant

Le président de l'Union régionale des associations de communes forestières de Bourgogne (URACOFOR) ou son représentant

Le président de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne ou son représentant

Le président du Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union des entreprises du bois de Bourgogne ou son représentant

Le président de l'Union des entrepreneurs du paysage section reboisement ou son représentant

Le président de la Fédération des services de remplacement Bourgogne ou son représentant

Le président de la Coop de France Bourgogne – Franche-Comté ou son représentant

Le président de la Coop de France Bourgogne – Franche-Comté – Section forestière ou son représentant

Le président de la Fédération régionale des CUMA de Bourgogne ou son représentant

Le président de la Confédération des groupements des agrobiologistes de Bourgogne ou son représentant

Le président du Conseil du cheval de Bourgogne ou son représentant

Le président du Centre d'études et de ressources sur la diversification ou son représentant

Le président du Comité de liaison ADASEA ou son représentant

Le président de l'ADAB - Association de développement de l'apiculture en Bourgogne ou son représentant

Le président de l'ADHP - Association départementale d'horticulture et de Pépinières ou son représentant

Le président de l'ARTB - Association régionale des truffes de Bourgogne ou son représentant

Le président du COREDEF ou son représentant

Le président du COREGC ou son représentant

Le président du COREL ou son représentant

Le président du CORETER ou son représentant

Le président du COREVITI ou son représentant

Le président du COREVRL ou son représentant

Le président de l'Association des fromages, crème et beurre, sous Indications Géographiques, de Bourgogne et de Champagne ou son représentant

#### Formation professionnelle

Le délégué du Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne ou son représentant

Le délégué régional du CREAP Bourgogne - Franche-Comté - Lorraine - Champagne-Ardenne ou son représentant

Le directeur de l'EPLEFPA du Velet ou son représentant

Le responsable de l'unité Eduter –CNERTA ou son représentant

Le délégué régional de la FAFSEA ou son représentant

Le directeur de la direction territoriale Est OPCALIM ou son représentant

Le président du comité régional VIVEA de Bourgogne ou son représentant